

PROCES-VERBAL
du Conseil d'Administration du mardi 27 novembre 2018

Ordre du jour :

- I) Conseil d'administration
 - a. Installation du nouveau conseil d'administration
 - b. Installation des différentes commissions
 - c. Règlement intérieur du conseil d'administration

- II) Affaires financières
 - a. Examen du Projet de Budget 2019
 - b. Bilan financier du séjour Plein Air
 - c. Séjour en Allemagne : participation des familles
 - d. Contrat gaz
 - e. Convention Classe Orchestre

- III) Affaires pédagogiques
 - a. Présentation des Indemnités de Missions Particulières (IMP)
 - b. Règlement intérieur de l'établissement

- IV) Autres questions

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du mardi 27 novembre 2018
N° de la séance : 3

Le quorum étant atteint, Madame La Principale ouvre la séance à 18h10.

Désignation du secrétaire de séance : M. Phocion, enseignant.

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018.

Arrivée de Mme Douin à 18h13

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du mardi 27 novembre 2018
N° de la séance : 3

OBJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la Principale présente l'ordre du jour, en y ajoutant les points suivants :

- II) Affaires financières
 - e. Convention Classe Orchestre

- III) Affaires pédagogiques
 - b. Règlement intérieur de l'établissement

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du mardi 27 novembre 2018
N° de la séance : 3

I.a : INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Principale énonce les résultats des élections des différentes catégories représentées au conseil :

- Parents :

51,46 % 6 sièges pourvus

- Personnels d'enseignement et d'éducation :

100 % 6 sièges pourvus

- Personnels administratif, ouvrier et de service :

Aucune liste présentée

Madame la Principale déclare le conseil installé pour l'année scolaire 2018-2019.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du mardi 27 novembre 2018
N° de la séance : 3

I.b : INSTALLATION DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Les membres élus se sont réunis par collège électoral, afin de se répartir dans les différentes commissions. La répartition est jointe en annexe 1.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du mardi 27 novembre 2018
N° de la séance : 3

I.c : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Principale présente le règlement intérieur du conseil d'administration joint en annexe 2.

Arrivée de M. Dautreppe 18h22.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du mardi 27 novembre 2018
N° de la séance : 3

II.a : EXAMEN DU PROJET DE BUDGET 2019

Monsieur le Gestionnaire explique aux membres du conseil d'administration que le projet de budget est un outil de gestion qui, dans le cadre de sa préparation et de son exécution, répond aux principes fondant le droit budgétaire français :

- L'annualité :
Le budget est voté pour une année civile (du 1er janvier au 31 décembre), donc, en tant qu'acte de prévision, il doit comprendre l'ensemble des dépenses et recettes prévisibles, en fonction des informations disponibles au moment de sa préparation, et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler (principe de sincérité budgétaire).
- L'unité :
Le budget doit comprendre l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'activité de l'établissement, et notamment l'activité pédagogique et éducative.
- L'universalité :
L'ensemble des recettes concourt au règlement de l'ensemble des dépenses.
- L'équilibre :
Le budget doit être voté et exécuté en équilibre réel. Cette notion ne correspond pas forcément à l'équilibre arithmétique des dépenses et recettes : le budget peut être équilibré avec un prélèvement sur les fonds de roulement.

Monsieur le Gestionnaire présente ensuite le projet de budget pour l'exercice 2019 (annexe 3), sous 3 services généraux et 2 services spéciaux, ainsi que l'état des emplois.

Madame la Principale soumet au vote ce projet de budget 2019.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le projet de budget 2019.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du mardi 27 novembre 2018
N° de la séance : 3

II.b : BILAN FINANCIER DU SEJOUR PLEIN AIR

Monsieur le Gestionnaire présente le bilan financier (annexe 4) du séjour à Sillé le Guillaume, qui s'est déroulé du 11 au 13 avril 2018.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du mardi 27 novembre 2018
N° de la séance : 3

II.c : SEJOUR EN ALLEMAGNE : PARTICIPATION DES FAMILLES

Le séjour à Munich, du 24 au 29 mars 2019, dont l'intérêt pédagogique a été adopté lors du conseil d'administration précédent, concerne 23 élèves de 4^{ème} de l'établissement (un élève n partant pas pour une raison autre que financière), et un accompagnateur. Il est réalisé en collaboration avec le collège de Pré-en-Pail-Saint-Samson, qui prend en charge la part de l'enseignante d'Allemand qui exerce sur les deux établissements.

Madame la Principale soumet au vote le montant de 360 € par élève à demander aux familles, en précisant qu'il est identique à celui demandé par le collège de Pré-en-Pail-Saint-Samson.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le montant de 360 € demandé aux familles pour le séjour en Allemagne.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du mardi 27 novembre 2018
N° de la séance : 3

II.d : CONTRAT GAZ

La convention pour la fourniture de gaz arrivant à échéance, une nouvelle convention avec l'UGAP (centrale d'achat public) a été choisie pour la mise à disposition d'un marché de fourniture et acheminement de gaz naturel du 1^{er} juin 2019 au 30 juin 2022.

Madame la Principale soumet au vote et demande l'autorisation de signer la nouvelle convention gaz 5 pour le marché de gaz naturel avec l'UGAP.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la nouvelle convention pour le marché de gaz naturel et autorisent Madame la Principale à la signer.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du mardi 27 novembre 2018
N° de la séance : 3

II.e : CONVENTION CLASSE ORCHESTRE

Monsieur le Gestionnaire présente la convention entre l'association « Orchestre à l'Ecole » et le collège pour la mise à disposition par l'association d'instruments de musique au profit du collège dans le cadre de l'option Classe Orchestre.

Un forfait de maintenance des instruments d'un montant de 250 € annuel est reversé au revendeur "l'Atelier d'Orphée" du Mans, chargé de vérifier annuellement les instruments prêtés par l'association durant toute la durée de la convention.

La mise en œuvre de cette convention est subordonnée à l'adhésion annuelle à l'association « Orchestre à l'école » par le collège pour la durée de cette convention, soit 6 ans. Passé ce délai, les instruments de musique deviennent la propriété de l'établissement, qui en assure l'entretien et la réparation.

Madame la Principale soumet au vote et demande l'autorisation de signer la convention pour la mise à disposition des instruments de musique par l'association « Orchestre à l'Ecole » dans le cadre de la Classe Orchestre du collège.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la convention pour la mise à disposition des instruments de musique par l'association « Orchestre à l'Ecole » et autorisent Madame la Principale à la signer.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du mardi 27 novembre 2018
N° de la séance : 3

III.a : PRESENTATION DES INDEMNITES DE MISSIONS PARTICULIERES (IMP)

Les indemnités de missions particulières sont versées aux enseignants pour des missions hors face-à-face avec les élèves.

Les 3 IMP allouées au collège sont réparties comme suit :

- 1 IMP RUPN (Réfèrent pour les Usages Pédagogiques Numériques), affectée à Monsieur Phocion
- 1 IMP pour le suivi du décrochage scolaire, affectée à Monsieur Jégo
- 0,5 IMP pour la gestion de l'option Classe Orchestre, affectée à Madame Coirre
- 0,5 IMP pour la mise en place d'e-lyco 3, affectée à Monsieur Phocion

De plus, 0,25 IMP supplémentaire nous est allouée pour la coordination du dispositif Devoirs Faits, et sera affectée à Madame Hubert ; et 0,25 IMP nous est allouée pour le référent école-entreprise, Monsieur Jégo.

Monsieur Jégo précise qu'il aurait souhaité être remplacé pour la mission de référent école-entreprise cette année, et qu'il avait demandé à Monsieur Sablé, enseignant de Technologie, qui étant sur trois établissements, avait refusé.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du mardi 27 novembre 2018
N° de la séance : 3

III.b : REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Mayenne a demandé d'apporter des modifications au règlement intérieur du collège adopté lors du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2018, pour être en conformité avec les textes réglementaires.

Les modifications à apporter concernent le titre V (procédures disciplinaires à l'égard des élèves : prévention, accompagnement et sanctions), et notamment le paragraphe sur les punitions :

- La liste exhaustive des punitions, retirée lors du dernier conseil, doit apparaître
- L'article R. 511-13-1 du Code de l'Education, relatif aux sanctions applicables aux élèves des établissements d'enseignement du second degré, doit y figurer
- Le rôle et la composition de la Commission Educative doit y être inscrit

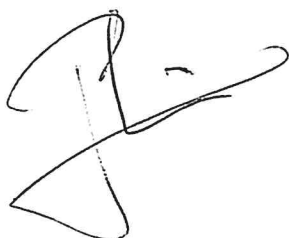
Madame la Principale soumet au vote le règlement intérieur du collège modifié (annexe 5).

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le règlement intérieur de l'établissement, modifié à la demande de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Mayenne.

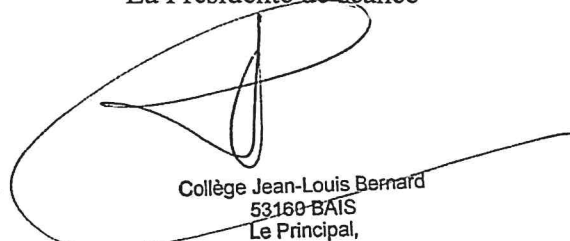
Madame la Principale Adjointe présente les modalités d'appropriation du règlement intérieur par les élèves, établies lors du conseil d'enseignement du 22 novembre 2018.

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance



La Présidente de séance



Collège Jean-Louis Bernard
53160-BAIS
Le Principal,


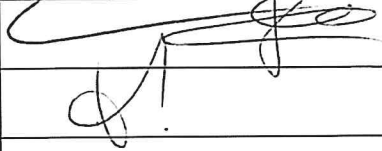
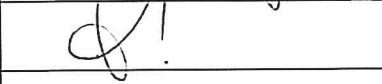

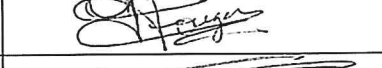


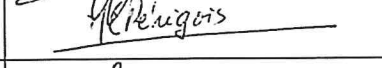

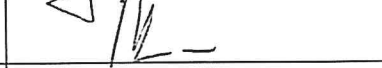

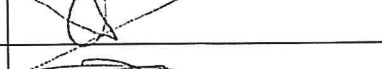

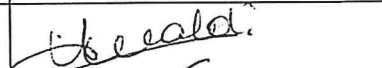
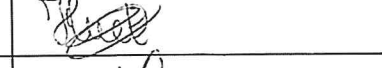
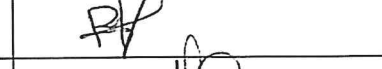
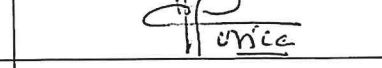
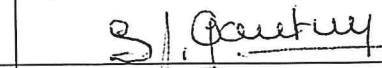

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 27 novembre 2018

N° de la séance : 3

Présidente de séance : Madame CRETON

Secrétaire de séance :

	NOM des membres	Titre et qualité	Emargement
Membres de droit	Madame CRETON	Principale	
	Madame OILLIC	Principale Adjointe	
	Monsieur GIRARD	Gestionnaire	
	Madame GERMAIN	Personnalité Qualifiée	Excusée
	Madame MAREAU	Personnalité Qualifiée	
Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	Madame FOUGERAY	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur JEGO	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur LEGRAS	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Madame PERIGOIS	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur PHOCION	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Madame ROUSSEAU	Personnel d'enseignement et d'éducation	
Représentants des Parents d'élèves	Madame BONNIN	Parent d'élèves	
	Monsieur DAUTREPPE	Parent d'élèves	
	Madame DOUIN	Parent d'élèves	
	Madame JOSEPH	Parent d'élèves	Excusée
	Madame MINALDI	Parent d'élèves	
	Madame TURBET	Parent d'élèves	Excusée
Représentants des Elèves	Madame HUET	Elève	
	Madame ROCHE	Elève	
Représentants des collectivités territoriales	Madame MORICE	Conseillère Départementale	
	Monsieur BALANDRAUD	Conseiller Départemental	Excusé
	Madame GAUTUN	Conseillère Municipale	
Invités	Monsieur FERRE	Représentant de la Communauté de communes	
	Monsieur BOEHLER	Agent comptable	